

Circulaire d'information

INFCIRC/761

13 août 2009

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication en date du 18 juin 2009 reçue de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence concernant des déclarations faites par la République islamique d'Iran au Conseil des gouverneurs

Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République islamique d'Iran une note verbale datée du 18 juin 2009, à laquelle étaient joints le texte de la déclaration du Représentant permanent de ce pays prononcée pendant la réunion du Conseil des Gouverneurs le 17 juin 2009 au titre du point 5 e) de l'ordre du jour « Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP en République islamique d'Iran (GOV/2009/35) » et un document intitulé « Réponse à des observations formulées par certains délégués ».

Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale et ses pièces jointes sont reproduites ci-après pour l'information des États Membres.

*Mission permanente de la
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)*

*Heinestr. 19/1/1 A-1020 Vienna/Austria
Phone: (0043-1) 214 09 71 Fax: (0043-1) 214 09 73 E-mail: PM.Iran_IAEA@chello.at*

N° 055/2009
18 juin 2009

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence et a l'honneur de lui demander de faire distribuer aux États Membres, et de publier comme circulaire d'information (INFCIRC) mise à la disposition du public sur le site web de l'AIEA, le texte de la déclaration de l'ambassadeur et représentant permanent de la République islamique d'Iran prononcée pendant la réunion du Conseil des gouverneurs le 17 juin 2009 au titre du point 5 e) de l'ordre du jour « Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP en République islamique d'Iran (GOV/2009/35) » et la « Réponse à des observations formulées par certains délégués ».

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence les assurances de sa très haute considération.

[Sceau]

M. Vilmos CSERVENY
Sous-Directeur général aux relations extérieures
et à la coordination des politiques
AIEA
B.P. 100
1400 Vienne

Déclaration
de
S.E. M. l'ambassadeur Soltanieh,
représentant permanent de la République islamique d'Iran,
au Conseil des Gouverneurs de l'AIEA,
17 juin 2009

Madame la Présidente, chers collègues,

Je tiens tout d'abord à indiquer que ma délégation s'associe à la déclaration faite par le distingué représentant de Cuba au nom du Mouvement des non-alignés. Je tiens aussi à exprimer les sincères remerciements de la République islamique d'Iran au Mouvement des non-alignés pour son soutien continu.

Après six ans d'inspections les plus musclées et les plus intrusives de l'histoire de l'Agence et bien que le Directeur général ait continuellement déclaré dans plus de 20 rapports au Conseil des gouverneurs que rien ne prouve qu'il y ait eu détournement de matières et d'activités nucléaires à des fins interdites, la question est toujours à l'ordre du jour du Conseil des gouverneurs. On peut simplement se demander quelle en est la raison.

Bien que j'ai déjà répondu à la question à maintes reprises, il convient toutefois de rappeler ma réponse et d'en prendre acte. La question est à l'ordre du jour en raison de motivations et de pressions politiques exercées par un certain nombre de pays qui ont un objectif caché, ce qui est tout à fait contraire à l'esprit et à la lettre du Statut de l'AIEA. Ces pays essaient de faire de l'Agence le « gendarme nucléaire des Nations Unies » avec un maximum d'intrusion dans les garanties afin de s'immiscer dans la sécurité nationale de la majorité des États Membres sous prétexte de non-prolifération.

Madame la Présidente,

Par manque de temps, je me limiterai à quelques exemples.

Les tentatives visant à faire du protocole additionnel, qui est volontaire, un instrument contraignant, en prenant des mesures qui vont au-delà de son champ d'application, la proposition des États-Unis tendant à instituer le comité sur le renforcement des garanties qui a bien entendu échoué après deux ans, la politisation de la coopération technique par l'imposition d'une discrimination et d'un plus grand nombre de restrictions sont quelques-uns des exemples des objectifs cachés planifiés. De telles tentatives sont faites au moment où la communauté internationale est gravement préoccupée par le non-respect de l'article VI du TNP en ce qui concerne le désarmement nucléaire ainsi que par la violation de l'article premier en transférant des matières et de la technologie nucléaires au régime israélien - Israël étant le seul pays au Moyen-Orient à ne pas être partie au TNP - et enfin, et ce n'est pas le moins important, la politique du « deux poids deux mesures » qui a porté atteinte à la crédibilité et à l'universalité du TNP. Ces préoccupations ont été exprimées par presque toutes les parties au cours de la réunion récente du TNP qui s'est tenue à New York.

Madame la Présidente,

Je m'abstiendrai de m'appesantir sur les rapports du Directeur général, notamment les paragraphes correspondants du SIR, à la présente réunion. Toutefois, je rendrai compte par écrit des observations que nous avons formulées au sujet des insuffisances et des incohérences ainsi que des réalités du terrain. En lisant attentivement les rapports du Directeur général, on pourrait facilement constater avec amertume que la question est politique et non plus technique. Celui-ci a indiqué, à juste titre, que la question est toujours à l'ordre du jour, car l'État concerné, les États-Unis, n'a pas remis à l'Agence le document original concernant les « études présumées » et ne l'a même pas autorisée à transmettre la copie, à laquelle elle avait accès, à l'Iran pendant le débat. Il considère donc le dialogue avec l'État accusateur comme étant la seule solution, car l'Agence a déjà exécuté son mandat technique conformément au Statut et aux garanties généralisées.

Je dois rappeler que le problème a commencé par une simple question technique en 2003 : Quelle est l'origine de la contamination par des particules d'UFE et d'UHE trouvées à Natanz ?

L'Iran a réagi en faisant preuve de la plus grande coopération et dans la plus grande transparence afin de clarifier la question.

Après l'inspection intrusive la plus intensive jamais effectuée par l'Agence, y compris le prélèvement d'échantillons par frottis, des entretiens et un examen approfondi des documents, cette dernière a conclu en juin 2004 que l'affirmation de l'Iran était correcte, à savoir que la contamination n'est pas due à des opérations d'enrichissement mais qu'elle est d'origine étrangère. Toutefois, du fait de stratégies et du comportement adoptés par un petit nombre d'États pour des raisons politiques, la question figure toujours à l'ordre du jour du Conseil des gouverneurs. La veille de chaque réunion du Conseil, un certain État a avancé une nouvelle allégation qui, après des mois d'inspection musclée, s'est avérée infondée. En me fondant sur ces faits, j'appelle l'attention sur le fait que le maintien du statu quo, à savoir maintenir à l'ordre du jour la question de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en Iran, a des conséquences graves sur la coopération entre les États Membres et donc sur l'intégrité et la crédibilité de l'Agence. Par conséquent, le Directeur général devrait déclarer que l'application des garanties en Iran doit se faire de manière habituelle, comme cela était prévu dans le Plan de travail (INFCIR/711) convenu entre l'Iran et l'Agence, dès que possible.

Madame la Présidente,

En conclusion, je tiens à rappeler les points suivants :

- 1- Le Gouvernement de la République islamique d'Iran ne privera pas sa grande nation de son droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris le cycle du combustible nucléaire, en particulier l'enrichissement et, dans le même temps, continuera de coopérer pleinement avec l'Agence conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord de garanties généralisées TNP. Le monde a remarqué que le peuple iranien, fort d'une civilisation multimillénaire et d'une contribution de la science depuis des milliers d'années à l'humanité, est uni sur la question de l'énergie nucléaire.
- 2- La République islamique d'Iran est fermement convaincue que les questions nucléaires ne seront développées que dans le cadre de l'Agence qui est la seule organisation technique appropriée.
- 3- Enfin et surtout, je déclare que la République islamique d'Iran a toujours été ouverte à un dialogue constructif et juste, fondé sur le principe du respect mutuel, sans aucune condition préalable, afin de faire face aux défis mondiaux et régionaux, en particulier l'armement nucléaire qui constitue une menace immédiate pour la paix et la sécurité mondiales. Je conseille donc à ceux qui ont déclaré avoir modifié leur politique étrangère de traduire leurs paroles en actes sincères et de saisir l'occasion unique qui leur est donnée en choisissant une approche civilisée, c'est-à-dire le dialogue, au lieu de recommencer à se comporter de façon provocante, non civilisée et inefficace et à utiliser le langage de la menace, et de réparer leurs erreurs passées. La majorité des États Membres attendent de voir ces changements déclarés d'attitude et de comportement du certain État vis-à-vis de l'Agence aussi et espèrent que le préjudice déjà porté à sa crédibilité et à son indépendance sera réparé.

Merci de votre attention.

**Réponse de la délégation de la République islamique d'Iran
à des observations formulées au Conseil des gouverneurs par certains délégués**

au sujet de la mise en œuvre de l'accord de garanties en Iran

17 juin 2009

Madame la Présidente,

Certaines observations injustifiées, caduques et ennuyeuses faites par un petit nombre de pays occidentaux me forcent à apporter des précisions et à demander qu'il en soit pris note.

1- À notre avis, le déficit de confiance résulte d'observations faites par certains pays occidentaux, dont un petit nombre d'États membres de l'UE, ainsi que les États-Unis et le Canada, qui apparemment, au lieu de s'orienter vers un règlement pacifique de la question, vont dans une direction opposée. Ils ont une nouvelle fois aujourd'hui fait la démonstration d'une telle approche dans leurs déclarations déséquilibrées. Ces six dernières années, ils ont adopté une approche sélective tout en s'abstenant de faire une quelconque référence à des points positifs qui ressortaient des rapports du Directeur général de l'AIEA, ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour mettre en lumière quelques points comme le refus par l'Iran de suspendre ses activités nucléaires pacifiques, y compris l'enrichissement, et sa réticence à ratifier le protocole additionnel.

2- Ces quelques États Membres doivent faire preuve d'honnêteté vis-à-vis de leur peuple et de la communauté internationale en reconnaissant leurs erreurs. S'ils n'avaient pas insisté sur le fait de soumettre les négociations à des conditions préalables comme la suspension, s'ils s'étaient abstenus d'insister sur leur politique non civilisée et humiliante de la double voie et dite politique de la « carotte et du bâton », il y a quelques années, nous aurions pu traiter de questions qui préoccupent les deux parties. Cela aurait pu se faire au cours de la négociation dans un esprit de respect mutuel.

3- Un certain pays annonce à tous qu'il a modifié radicalement sa politique étrangère à la suite de la préoccupation exprimée à l'échelle mondiale face aux conflits et aux guerres qui éclatent dans le monde entier. Un changement et une réparation pour les erreurs commises dans le passé ont été annoncés. Aujourd'hui, ayant écouté la déclaration des États-Unis, nous constatons que rien n'a changé dans les politiques et actions menées vis-à-vis de l'AIEA. Par conséquent, tous les peuples pacifiques doivent reconsidérer leur position quant à la façon de traiter avec un tel pays.

4- Aujourd'hui, ces quelques pays s'isolent en fait encore davantage en faisant des déclarations irresponsables, en faisant totalement abstraction de plus de dix points positifs énoncés dans le dernier rapport du Directeur général, en particulier le « satisfecit » décerné pour le caractère pacifique de l'énergie nucléaire en Iran ; il est indiqué dans le rapport que rien ne prouve qu'il y ait eu détournement de matières et d'activités nucléaires à des fins interdites en Iran et que l'Agence a pu poursuivre ses activités de vérification sans entrave. En fait, ces pays ne cessent de répéter les mêmes déclarations et, comme dans les précédentes, ils ont demandé à l'Iran de suspendre ses activités pacifiques légitimes, y compris l'enrichissement et le réacteur à eau lourde qui doit produire des radio-isotopes destinés aux hôpitaux. Ils demandent l'impossible !

5- Enfin, et ce n'est pas le moins important, ces pays établissent à tort un lien avec des questions sans objet en faisant de la suspension une condition pour déclarer un retour aux inspections régulières ! Ils doivent assumer la responsabilité des conséquences d'un jeu aussi dangereux. Ils mettent résolument l'accent sur une politique lourde de conséquences qui compromet l'esprit de coopération dont l'Agence a plus que jamais besoin. Je rappelle l'approche fondée sur la coopération adoptée par mon pays telle que déclarée et selon laquelle - si l'Agence déclare que l'application des garanties se fait de manière habituelle, comme cela est prévu dans le plan de travail (INFCIRC/711) - un nouveau chapitre est ouvert, alors l'Iran sera prêt à lever toute ambiguïté, si tant qu'il y en ait, dans le cadre de notre Accord de garanties généralisées.

Je voudrais leur conseiller de regarder la réalité du terrain en face, à savoir :

- L'Iran maîtrise la technique de l'enrichissement.
- L'Iran poursuit toujours son cycle national du combustible nucléaire, y compris l'enrichissement, sous la surveillance de l'AIEA.
- L'Iran mènera à bien l'achèvement du réacteur IR 40 pour la production de radio-isotopes.
- La République islamique d'Iran considère les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU injustes et sans fondement juridique.
- L'Iran n'est déterminé à poursuivre sa pleine coopération avec l'Agence que conformément à ses obligations en matière de garanties au titre du TNP fondées sur l'accord de garanties généralisées.